



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFÉT DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
CABINET
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Affaire suivie par Franck BERTHEZ
Tél. : 03.21.21.20.68
Mel : franck.berthez@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 9 janvier 2015

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : Mesures de vigilance pour les policiers municipaux et, plus généralement, pour les bâtiments officiels

Les récentes attaques terroristes perpétrées à Paris et à Montrouge qui ont coûté la vie à deux policiers nationaux et à une policière municipale confirment la menace qui pèse sur les agents publics identifiés par leur uniforme.

Bien que le mode opératoire soit différent, l'attentat de Montrouge qui a coûté la vie à une policière municipale, objectif principal de l'attaque, est, de ce point de vue, à rapprocher de celle de Joué-les-Tours qui visait également, es qualité, des policiers nationaux.

A raison des risques liés au port de leur tenue d'uniforme, les consignes que je vous ai fournies le 21 décembre dernier sur la sécurité des personnels et leur protection sont donc plus que jamais d'actualité (port du gilet pare balles discret, gardes dynamiques plutôt que statiques toutes les fois que possible, renforcement de la sécurisation des accès aux bâtiments de police, vigilance générale).

Ainsi que je vous l'indiquais hier, ces consignes doivent par ailleurs être accompagnées des mesures de protection des bâtiments jugés prioritaires que sont les bâtiments officiels.

Je vous rappelle donc la nécessité de renforcer significativement le contrôle des accès et la surveillance interne de ces sites par des mesures visibles et au besoin contraignantes :

- filtrage du personnel et des véhicules entrants,
- présence accrue des services de sécurité,
- rondes de sûreté plus fréquentes,
- appels fréquents à la vigilance du personnel et du public accueilli.

Vous voudrez bien veiller à diffuser largement ces consignes auprès des installations placées sous votre autorité en invitant leurs responsables à transmettre immédiatement tout élément suspect aux services de police territorialement compétents.

.../...

Je vous prie de bien vouloir me tenir informée des actions menées au sein de vos services ainsi qu'auprès des installations sensibles relevant de votre ressort et d'en contrôler l'application.

Mes services se tiennent à votre entière disposition pour vous communiquer toutes les informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Béatrice STEFFAN.